

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| TÉLÉPHONE 34 | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 0 fr. 80 |
| RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —) | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page (— d ^e —) | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Chambre française approuve unaniment le Président du Conseil. — Les deux principes de la politique appliquée par M. Poincaré : Solidarité interalliée et autonomie nationale.

— Après la chute du cabinet Stresemann : la leçon de la crise. — Portée et signification véritable des accords conclus dans la Ruhr : c'est la fin de la résistance et l'aube d'une ère nouvelle.

Trois faits d'une réelle importance viennent de se produire simultanément qui modifient sensiblement la situation européenne : le vote de la Chambre française, la chute du Cabinet Stresemann et la signature d'un accord entre les industriels de la Ruhr et les autorités d'occupation.

On sait déjà que la Chambre a approuvé à une énorme majorité, 492 voix contre 14, la quasi-unanimité, « les déclarations du gouvernement au sujet de son attitude durant la Conférence des Ambassadeurs ».

Ce vote est d'autant plus significatif que les explications de M. Poincaré furent suivies de critiques, parfois plus que vives, de la part de certains députés.

Néanmoins, les déclarations du Président du Conseil furent si limpides, si sincères et animées d'une telle franchise que tous les partis, à l'exception des seuls communistes, ont oublié leurs dissentiments pour se souvenir simplement qu'ils étaient avant tout Français.

Et quelle n'est pas la signification d'un tel vote ? N'est-ce pas la seconde fois, en l'espace de huit jours, que M. Poincaré rallie la quasi-unanimité des suffrages de la Chambre ? Comment, après cela, pourrait-on douter que M. Poincaré soit l'interprète on ne peut plus fidèle de la volonté et des aspirations françaises ?

Car, derrière l'unanimité de la Chambre, il y a l'unanimité de la France.

Et ceci ne contribue pas peu à conférer au Président du Conseil toute l'autorité nécessaire dans ses négociations avec nos Alliés d'une part et, d'autre part, avec l'Allemagne.

Mais quelle est donc la substance de cette politique que soutient M. Poincaré et, derrière lui, le pays tout entier ?

Deux principes, très nets, l'inspirent.

Premier principe : Agir, autant que faire se peut de concert avec nos Alliés.

C'est un fait que les intérêts vitaux de la France sont sans cesse conformes aux intérêts vitaux des autres nations européennes.

C'est un fait, également, que nos intérêts primordiaux prennent leur fondement sur des engagements internationaux.

Dès lors, le gouvernement français ne doit rien négliger pour agir de concert avec les autres alliés, chaque fois que sont menacés les droits de notre pays.

C'est précisément la règle que M. Poincaré a appliquée dans les négociations relatives au retour de l'Extrême-Orient et au contrôle militaire de l'Allemagne : il a fait des concessions à l'Angleterre, afin d'arriver à une action concertée des alliés.

Pour justifier ces concessions, M. Poincaré a invoqué deux raisons excellentes.

1^{re} Parlant de ce qu'on appelle si légèrement la rupture de l'Entente, il a déclaré : « Cette rupture, j'ai toujours dit que je la considérais comme un malheur, un malheur pour nous, un malheur pour l'Angleterre, un malheur pour la Belgique, un malheur pour la paix européenne. »

2^e Parlant des notes qui ont été envoyées à l'Allemagne, il a ajouté : « Un avertissement collectif, même atténué, a peut-être plus d'efficacité qu'une mesure, quelle qu'elle soit, prise isolément. »

Tel est le premier principe.

Second principe : Ne subordonner au plaisir de personne la défense de nos droits essentiels.

Cette seconde règle corrige ce qu'il pourrait y avoir d'absurde à appliquer la première jusqu'à l'absolu.

De ce que plusieurs nations possèdent des intérêts communs, et de

ce qu'elles ont signé des engagements communs, il résulte bien qu'elles ont le devoir de s'entraider et qu'elles y trouvent avantage.

Mais il n'en peut pas résulter que, le jour où l'une d'elles est en danger et où toutes les autres ne s'entendent pas immédiatement sur les mesures à prendre, rien d'efficace ne doit être fait pour parer au danger.

Bref, il ne saurait être permis « à l'un des alliés, si tel était son bon plaisir, d'interdire à jamais toute mesure de contrainte vis-à-vis de l'Allemagne ».

Si l'on repoussait la thèse de M. Poincaré, on aboutirait à cette étrange conclusion que la règle de l'action commune engendrerait la nécessité de l'action générale.

Il s'ensuivrait qu'un pays, lié à d'autres par des intérêts et par des traités, serait dans une situation beaucoup plus périlleuse que s'il n'avait signé aucun traité et si ses intérêts ne se confondaient avec ceux d'aucun autre pays.

C'est franchement absurde.

C'est pourquoi il convient d'observer une seconde règle : le devoir de n'agir qu'en commun ne doit jamais avoir pour effet d'aggraver les périls auxquels un Etat est exposé.

Aussi, M. Poincaré tenait-il un langage parfaitement légitime quand il disait : « Si demain, ou plus tard, nous avions à défendre notre sécurité, nous n'aurions donc, cela va de soi, à attendre le bon plaisir de personne ! »

À la même heure où, à Paris, M. Poincaré voyait sa politique largement approuvée, à Berlin, M. Stresemann, chancelier du Reich succombait sous des motions de méfiance par 230 voix contre 155.

Quel contraste ! Et combien significatif !

N'est-ce pas la première fois, d'ailleurs, qu'un gouvernement allemand est renversé par un vote du Reichstag ?

Et ce fait ne manque pas déjà de signification.

Mais comment n'être pas avant tout frappé de cet autre : un à un les gouvernements du Reich, depuis quatre ans, s'usent dans une folle politique.

Tous, indistinctement, arborèrent comme programme : ruser, se dérober, plaider non coupable, refuser réparations et désarmement.

Tous s'épuisèrent dans cette tâche impossible.

La dernière expérience tentée, celle de Stresemann, a moins duré que les précédentes.

C'est que, héritier d'un lourd passé, il en supporte les conséquences.

Qu'on tente à nouveau de nouvelles expériences, inspirées des mêmes préoccupations, et le dénouement surgira plus rapide encore.

En définitive, ce que signifie avant tout la disparition de Stresemann, c'est que l'heure a sonné de liquider une certaine politique : celle de l'échappatoire.

Et les circonstances sont telles aujourd'hui que ce ne sont plus les facteurs étrangers qui commandent impérieusement un tel changement, mais la propre situation inférieure de l'Allemagne.

Nous n'en voulons pour preuve que les accords qui viennent d'être conclus, dans la Ruhr, sous la pression même des événements.

L'accord de Dusseldorf a une importance capitale.

Il intéresse les trois-quarts ou les quatre-cinquièmes de la production de la Ruhr.

Il généralise donc les résultats partiels qui avaient commencé à se dessiner le 7 octobre, quand le groupe Otto Wolff signa le premier accord.

Le chômage en masse et le désordre peuvent désormais être évités.

Le recouvrement des réparations peut commencer à se faire régulièrement.

On retourne au travail, source de tout progrès, condition de tout apaisement, loi suprême de l'humanité.

Pour mesurer, enfin, toute la portée de la convention intervenue, il faut se souvenir que les conversations ont duré plus d'un mois qu'elles furent maintes fois interrompues sur l'ordre de Berlin parce que les dirigeants du Reich voulaient éviter de voir s'amorcer l'entente.

Mais finalement Berlin a dû laisser faire, capituler en quelque sorte devant les industriels de la Ruhr

qui sont en définitive les vrais maîtres de la situation.

Et voilà précisément ce qui est significatif et gros de conséquence : si l'Allemagne a pratiqué la résistance passive, c'est parce que telle fut la volonté des magnats de l'industrie.

Nous l'avons dit maintes fois : les chanceliers successifs ne furent que les « représentants » de la grosse industrie, toute-puissante.

Or, aujourd'hui, celle-ci reconnaît enfin la nécessité vitale pour elle de composer, de renoncer à la lutte à outrance.

En un mot, la grande industrie allemande a fini par comprendre qu'il n'y avait plus pour elle qu'un seul moyen d'éviter la ruine totale : participer aux réparations.

L'accord de Dusseldorf marque la première étape de cette évolution des esprits.

Nous serions surpris que le mouvement ne se généralise pas et que l'Allemagne n'adopte pas une nouvelle politique, devant l'impossibilité absolue de pratiquer encore celle de la défaillance.

Plus que jamais ayons confiance !

M. D.

EN ALLEMAGNE

La crise gouvernementale

Les chances d'une coalition du centre, des démocrates et des nationaux appelée ici « Bloc des partis bourgeois » diminuent, et la solution considérée comme la plus probable paraît être un cabinet nettement de droite.

On prononce les noms de Scholz, de Heintze, de Hergl, du ministre Jarrés, tous hommes de droite, mais il se présente une autre difficulté : exigence des Allemands nationaux que la composition du cabinet prussien soit la même que celle du futur gouvernement du Reich, c'est-à-dire qu'on expulse les socialistes du ministère prussien.

Pour une modification de la constitution de Weimar

Le gouvernement bavarois soumettra au nouveau gouvernement d'empire, dès qu'il sera constitué, une série d'exigences relatives à une modification de la Constitution de Weimar dans un sens fédéraliste.

Après les événements de Munich

Le bruit court que le général de Seeckt a demandé au Reichstag de lever l'immunité parlementaire du député ultra-nationaliste de Graefe, afin que des poursuites puissent être ouvertes contre lui en raison de sa participation active au coup d'Etat de Munich.

L'impression en Amérique

À la Maison-Blanche on se refuse à commenter les conséquences de la démission de M. Stresemann. On se borne simplement à déclarer que les Etats-Unis, comme toutes les nations civilisées, ne pourraient que déplorer l'échec de l'Allemagne.

M. Albert est chargé de former le cabinet

Le président Ebert a chargé M. Albert de former le nouveau cabinet. M. Albert a accepté.

Le Président Ebert envisage la dissolution du Reichstag

Suivant la Welt am Montag on déclare dans les milieux parlementaires que les socialistes sont résolus, à la suite des expériences faites sous le ministère Cuno, à repousser tout cabinet soi-disant au-dessus des partis politiques, avec à sa tête un non-parlementaire.

La remise en marche sera longue

M. Voegler, de la Deutsche-Luxembourg, a fait remarquer qu'il ne s'inclinait que poussé par la force des choses.

De longs mois seront nécessaires, a-t-il dit, pour remettre en marche

l'appareil compliqué qu'est l'industrie du bassin de la Ruhr. Nous ne savons pas si nous pourrions remplir nos engagements, mais nous ferons l'impossible pour faire honneur à notre signature.

Les condamnés rentrent

Les directeurs des usines Krupp, qui avaient été condamnés par contumace par le conseil de guerre de Werden, sont rentrés en territoires occupés et ont repris leur emploi aux usines d'Essen.

Plus de licenciement

À la suite de l'affichage d'un arrêté du général Degoutte interdisant les licenciements en masse dans les mines et usines, le licenciement proposé à Duisbourg a été rapporté. Les ouvriers qui ne pourront être employés seront considérés comme étant en congés et payés comme tels.

La République proclamée à Ludwigshafen

La ville de Ludwigshafen, qui compte la population la plus élevée du Palatinat, a proclamé la République palatine.

EN ALLEMAGNE

Le Japon diminue ses armements

Un exposé officiel du gouvernement japonais montre que 10.700 employés ont été licenciés aux différents arsenaux et ateliers de la marine, en exécution des clauses du traité de désarmement de Washington.

Pour qui ces armes ?

Le journal suédois « Dagens Nyheter » dit que le navire anglais « Wash-chaw » s'est échoué sur les côtes de Suède. Ce navire transportait une cargaison de matériel de guerre destiné soit aux soviets, soit à l'Allemagne, aux partisans de Hitler.

La distraction du chirurgien

La Cour suprême de Syracuse, Etat de New-York, a condamné un chirurgien de cette ville à 130.000 francs de dommages-intérêts envers une femme qui lui avait opéré et dans l'abdomen de laquelle il avait laissé une paire de ciseaux.

Tentative de sabotage sur le Midi

Sur la ligne de Toulouse à Bayonne, à la bifurcation du pont d'Empalot, près de Toulouse, des disques et des aiguilles ont été sabotés. Les cantonniers de la voie s'en sont heureusement aperçus à temps et les convois très nombreux qui passent sur cette ligne ont pu éviter tout accident. Une enquête judiciaire est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE

Les propos d'Alceste

UN CONVERTI

le Retour à la terre

Le Cri de Paris nous conte une charmante histoire...

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, un de nos plus ardents prédicateurs du Retour à la terre, vient de perdre son chauffeur dans des conditions vraiment émouvantes.

Certain matin, le prince de son volant, qui fut aussi le dévoué serviteur de ses prédécesseurs, MM. Ricard et Lefèvre du Prey, s'en vint trouver M. Chéron et, avec un respect mêlé de fermeté, lui tint à peu près ce langage :

« J'ai le regret d'annoncer à Monsieur le Ministre que je vais quitter Monsieur le Ministre. »

— Et pourquoi ? demanda M. Chéron, surpris. Seriez-vous mécontent de moi ?

« Oh ! non, Monsieur le ministre, répondit le praticien ; mais je vais vous dire : J'ai entendu ces messieurs, je vous ai entendu ; vos discours m'ont convaincu ; je vais faire de l'agriculture. »

EN GRECE

Le cas du général Metaxas

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le général Metaxas, qui serait jugé par défaut.

Pas de projets belliqueux

Le président du conseil, le colonel Gonatas, dément l'assertion du général Metaxas selon laquelle les gou-

vernants actuels de la Grèce nourriraient des projets belliqueux.

La fin de l'état de siège

Le décret levant définitivement l'état de siège a été promulgué le 25.

Au Conseil des ministres

Le conseil des ministres a décidé l'émission de Bons du Trésor pour 250 millions de drachmes. Il a discuté les mesures législatives prévues par la commission de l'emprunt pour les réfugiés.

Au Maroc

Un des principaux lieutenants Abd-el-Malek fait sa soumission

Sur le front nord de la région de Taza, nous avons recueilli la soumission de Sir Rerir el Jacoubi, l'un des principaux lieutenants d'Abd-el-Malek, qui, depuis plusieurs années, s'était montré l'un de nos plus farouches adversaires.

Pour qui ces armes ?

Le journal suédois « Dagens Nyheter » dit que le navire anglais « Wash-chaw » s'est échoué sur les côtes de Suède. Ce navire transportait une cargaison de matériel de guerre destiné soit aux soviets, soit à l'Allemagne, aux partisans de Hitler.

La distraction du chirurgien

La Cour suprême de Syracuse, Etat de New-York, a condamné un chirurgien de cette ville à 130.000 francs de dommages-intérêts envers une femme qui lui avait opéré et dans l'abdomen de laquelle il avait laissé une paire de ciseaux.

Tentative de sabotage sur le Midi

Sur la ligne de Toulouse à Bayonne, à la bifurcation du pont d'Empalot, près de Toulouse, des disques et des aiguilles ont été sabotés. Les cantonniers de la voie s'en sont heureusement aperçus à temps et les convois très nombreux qui passent sur cette ligne ont pu éviter tout accident. Une enquête judiciaire est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE

Les propos d'Alceste

UN CONVERTI

le Retour à la terre

Le Cri de Paris nous conte une charmante histoire...

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, un de nos plus ardents prédicateurs du Retour à la terre, vient de perdre son chauffeur dans des conditions vraiment émouvantes.

Certain matin, le prince de son volant, qui fut aussi le dévoué serviteur de ses prédécesseurs, MM. Ricard et Lefèvre du Prey, s'en vint trouver M. Chéron et, avec un respect mêlé de fermeté, lui tint à peu près ce langage :

« J'ai le regret d'annoncer à Monsieur le Ministre que je vais quitter Monsieur le Ministre. »

— Et pourquoi ? demanda M. Chéron, surpris. Seriez-vous mécontent de moi ?

« Oh ! non, Monsieur le ministre, répondit le praticien ; mais je vais vous dire : J'ai entendu ces messieurs, je vous ai entendu ; vos discours m'ont convaincu ; je vais faire de l'agriculture. »

EN GRECE

Le cas du général Metaxas

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le général Metaxas, qui serait jugé par défaut.

Pas de projets belliqueux

Le président du conseil, le colonel Gonatas, dément l'assertion du général Metaxas selon laquelle les gou-

vernants actuels de la Grèce nourriraient des projets belliqueux.

La fin de l'état de siège

Le décret levant définitivement l'état de siège a été promulgué le 25.

Au Conseil des ministres

Le conseil des ministres a décidé l'émission de Bons du Trésor pour 250 millions de drachmes. Il a discuté les mesures législatives prévues par la commission de l'emprunt pour les réfugiés.

Au Maroc

Un des principaux lieutenants Abd-el-Malek fait sa soumission

Sur le front nord de la région de Taza, nous avons recueilli la soumission de Sir Rerir el Jacoubi, l'un des principaux lieutenants d'Abd-el-Malek, qui, depuis plusieurs années, s'était montré l'un de nos plus farouches adversaires.

Pour qui ces armes ?

Le journal suédois « Dagens Nyheter » dit que le navire anglais « Wash-chaw » s'est échoué sur les côtes de Suède. Ce navire transportait une cargaison de matériel de guerre destiné soit aux soviets, soit à l'Allemagne, aux partisans de Hitler.

La distraction du chirurgien

La Cour suprême de Syracuse, Etat de New-York, a condamné un chirurgien de cette ville à 130.000 francs de dommages-intérêts envers une femme qui lui avait opéré et dans l'abdomen de laquelle il avait laissé une paire de ciseaux.

Tentative de sabotage sur le Midi

Sur la ligne de Toulouse à Bayonne, à la bifurcation du pont d'Empalot, près de Toulouse, des disques et des aiguilles ont été sabotés. Les cantonniers de la voie s'en sont heureusement aperçus à temps et les convois très nombreux qui passent sur cette ligne ont pu éviter tout accident. Une enquête judiciaire est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE

Les propos d'Alceste

UN CONVERTI

le Retour à la terre

Le Cri de Paris nous conte une charmante histoire...

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, un de nos plus ardents prédicateurs du Retour à la terre, vient de perdre son chauffeur dans des conditions vraiment émouvantes.

Certain matin, le prince de son volant, qui fut aussi le dévoué serviteur de ses prédécesseurs, MM. Ricard et Lefèvre du Prey, s'en vint trouver M. Chéron et, avec un respect mêlé de fermeté, lui tint à peu près ce langage :

« J'ai le regret d'annoncer à Monsieur le Ministre que je vais quitter Monsieur le Ministre. »

— Et pourquoi ? demanda M. Chéron, surpris. Seriez-vous mécontent de moi ?

« Oh ! non, Monsieur le ministre, répondit le praticien ; mais je vais vous dire : J'ai entendu ces messieurs, je vous ai entendu ; vos discours m'ont convaincu ; je vais faire de l'agriculture. »

EN GRECE

Le cas du général Metaxas

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le général Metaxas, qui serait jugé par défaut.

Pas de projets belliqueux

Le président du conseil, le colonel Gonatas, dément l'assertion du général Metaxas selon laquelle les gou-

Alceste

Nos Parlementaires

Question écrite

M. Loubet, sénateur, avait demandé à M. le ministre des finances si les propriétaires, mutilés de guerre, exploitant eux-mêmes peuvent, s'ils sont en même temps débitants, bénéficier des dispositions législatives relatives aux bouilleurs de cru et s'ils ont la gratuité de distillation de 10 litres d'alcool pur. (Question du 26 octobre 1923.)

Réponse. — Aucune distinction n'est faite, pour l'allocation en franchise de 10 litres d'alcool pur, entre les mutilés de guerre et les autres récoltants.

Mais, les débitants de boissons qui produisent des alcools de cru dans le canton ou les communes limitrophes n'ont pas droit à cette allocation, à moins de ne vendre que des boissons hygiéniques.

Pour les Etudiants démobilisés

Par question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 20 novembre 1923, M. E. Delmas, député, a demandé à M. le ministre de l'Instruction publique s'il n'y aurait pas lieu, dans l'intérêt des étudiants démobilisés qui n'ont pas encore satisfait à tous les examens, d'envisager encore pendant une année ou deux, soit le maintien de toutes les sessions extraordinaires qui leur ont été spécialement réservées jusqu'ici, soit le maintien en partie de cette faveur, soit l'institution provisoire et momentanée dans les facultés de Paris d'une session spécialement réservée aux étudiants démobilisés de toutes les facultés de Paris et de province.

Médailles Militaires Posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires du 7^e régiment d'infanterie dont les noms suivent :

Chrétien (Nicolas-Félix), mle 04358, soldat de 1^{re} classe : brave soldat de 1^{re} classe. Mort glorieusement pour la France, en s'élançant à l'attaque des positions ennemies, le 9 mai 1915, à Roelancourt. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Coste (Auguste), mle 3535, soldat : brave soldat. Mort glorieusement pour la France, le 26 septembre 1914, à Minaucourt, en s'élançant à l'attaque des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

attendu que l'arbitre, sans doute par inexpérience, laissa passer la plupart des fautes commises, soit par un camp, soit par l'autre.

Luzès
Licence en droit. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Combes, de la Sûreté générale de Senlis, fils de notre sympathique chef cantonnier, vient de subir avec succès les épreuves de Licence en droit.

Au nouveau licencié nos plus sincères félicitations.

Limoges
Foire aux chevaux. — Nous rappelons aux propriétaires et éleveurs de chevaux, mules et mulettes, que la deuxième foire aux chevaux se tiendra à Limoges, le samedi 1^{er} décembre, jour de la foire. Comme à la première foire, plusieurs primes seront distribuées aux plus méritants. La même commission faisant fonction de jury sera sur place au foirail à 14 heures.

Les primes seront données le même jour.

Albas
Obsèques. — Jeudi matin, un imposant cortège accompagnait à sa dernière demeure le jeune Baudet André qui la mort vient de ravir, dans sa dix-huitième année, à l'affection de ses parents.

Sur le char municipal, entouré de beaux chrysanthèmes blancs, le cercueil disparaissait sous les mouchoirs de fleurs automnales. Quant à une belle couronne de fleurs, elle avait été la délicate attention d'un frère et d'un camarade. Les enfants des écoles, les mains empressées dans les gerbes de fleurs les pressaient avec leurs maîtres.

La cérémonie religieuse fut rehaussée par une messe de Requiem chantée par l'excellent chœur dont l'éloge serait superflu.

Le cimetière, M. Lafon, directeur de l'école, d'une voix que l'émotion ébranlait a prononcé la touchante allocution suivante.

Discours de M. Lafon
Messieurs,
Et vous, jeunes gens,

Permettez-moi d'exprimer devant ce cercueil la sincère et profonde douleur que je lis dans vos regards émus et qui fait couler tant de larmes au bord d'une tombe si prématurément ouverte.

Mon cher Elou, le cœur de cette nombreuse assistance qui l'accompagne dans ton douloureux calvaire, monte une ardente prière, une prière contre l'aveugle destin qui t'a enlevé si jeune à ta famille et à ta patrie.

Fautes aussi les sublimes tendresses d'une vaillante mère qui, aprement, nuit et jour, a disputé énergiquement à la mort ce fils si maternellement choyé.

Fautes, mon cher ami, ses légitimes espérances au lendemain de la victoire à laquelle tu avais sacrifié un large tribut de souffrances. Comme tant d'autres pères, tu étais rentré au foyer familial avec l'espoir que cette horrible lueur serait la dernière et que les mortelles années passées dans la boue des tranchées assuraient tout au moins à vos fils un avenir tranquille, le développement de leur activité dans le bonheur de la vie.

Et André s'en va le laissant aux prises à l'aner désespérer.

S'il reste une consolation à votre immense douleur, vous ne la trouverez, pauvres parents, que dans le mieux souvenir de cet enfant que j'ai connu vous beaucoup aimé, que j'ai surtout aimé à cette sombre époque où, mon cher Elou, tu m'écrivais de la bas pour me confier les angoisses en me recommandant de veiller sur lui.

Je te l'ai souvent dit, mon cher ami, jamais ton fils ne me causa la moindre peine. Il m'est pénible et doux à la fois d'en témoigner devant son cercueil. Il aimait passionnément l'école, docile, intelligent, il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie. Il t'en avait donné pour réussir dans la vie.

Castelfranc
Portefeuille perdu. — Dimanche soir, en sortant du bal, un ouvrier de l'usine à chaux, légèrement éméché, perdit son portefeuille contenant une somme rondelette.

Malgré toutes les recherches, ni portefeuille ni billets bleus n'ont été retrouvés.

Protestation. — On nous informe que le Conseil municipal de Castelfranc dans sa séance du 25 courant a envoyé à M. l'ingénieur en chef à Cahors une énergique protestation contre le mauvais entretien de la voie Decaerville, servant au transport du minerai pour les usines de Fumel.

Cette voie qui traverse Castelfranc en bordure de la route nationale n° 111, est dans un état complet de délabrement. Pas une traversée en bois qui soit bonne; des ornières, de l'eau et de la boue partout. C'est repoussant de malpropreté.

Nous espérons que cette juste réclamation sera entendue en haut lieu.

Conseil municipal. — Dimanche 25 courant le Conseil municipal s'est réuni à 14 heures à la mairie, sous la présidence de M. Bonis, maire, pour la session de novembre.

Les répartiteurs pour l'année 1924 ont été nommés, ainsi que les commissaires à la révision des listes électorales.

Diverses questions en suspens ont été réglées, et la séance levée à 15 h.

Floressas
Obsèques. — Vendredi matin ont eu lieu à Floressas les obsèques de M. Raymond Lagrace, menuisier, décédé à l'âge de 72 ans, des suites d'une attaque de paralysie. Il était le beau-père de notre excellent ami Henri Vessie, propriétaire à La Cèpe commune de Floressas.

Menuisier émérite, ayant à cœur son métier, toujours prêt à rendre service, M. Lagrace était très estimé dans la commune où sa mort ne laisse que des regrets.

Une foule nombreuse l'accompagna à sa dernière demeure tenant en cette triste circonstance à honneur à la famille Vessie un témoignage de profonde sympathie.

Nous prions notre ami Vessie et toute cette famille si douloureusement frappée, d'agréer l'expression attristée de nos sincères condoléances. — D.

La récolte de vin. — Les déclarations de récolte en vin accusent la statistique suivante :

Nombre de déclarants : 78.
Quantité récoltée : 2.467 hl 50, ce qui donne 1.121 barriques.

Stock de récolte antérieure : 177 hl.
La récolte est déficitaire de 366 barriques sur l'année 1923 qui avait accusé 3.273 hl. soit 1.488 barriques.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Deuxième foire du mois. — Notre 2^e foire du mois de novembre a été très importante car, la fièvre aphteuse ayant diminué, les transactions sont redevenues libres. Ceci a permis à nos propriétaires de conduire sans encombre leurs animaux en grand nombre; aussi le foirail a été bien garni samedi dernier.

Voici les cours pratiqués :

Veaux de boucherie, de 5 à 5,50 le k.; bœufs de boucherie, de 150 à 170 fr. les 50 k.; vaches de travail, de 2.500 fr. à 2.800 fr. la paire; bouvillons, de 1.200 fr. à 1.500 fr. la paire suivant grosseur; moutons gras, de 4 à 4,50 le k.; agneaux de 90 à 120 fr. la pièce; oies à engraisser, de 100 à 115 fr. la paire; poules, de 3 à 3,50 le 1/2 k.; poullets, de 4 à 4,25 le 1/2 k.; lapins domestiques, de 2 à 2,25 le 1/2 k.; lapins de garnison, de 2,50 le 1/2 k.; lièvres, de 5 fr. à 5,25 le 1/2 k.; perdreaux, de 6 à 7 fr. pièce; œufs, de 6 à 6,50 la douzaine.

A la Halle. — Le blé s'est vendu 75 fr. l'hectolitre; le maïs, de 65 à 70 fr. l'hectolitre; l'avoine, de 30 à 35 fr. l'hectolitre; les fèves, de 20 à 25 fr. l'hectolitre; le sésame, de 80 à 90 fr. l'hectolitre, et le jardinage, peu abondant, à des prix très élevés.

Il y a eu beaucoup de marchands étalagistes et beaucoup de monde, ce qui a permis au commerce local de réaliser des affaires.

An foirail des chevaux, Quai des Tours, beaucoup de chevaux, ânes et mulets dont la vente a été très active, surtout celle des poulains.

Tribunal correctionnel du samedi 24 novembre. — Dans son audience du samedi, le tribunal a jugé deux affaires.

1^{er} Lavigayrie, David, âgé de 42 ans, journalier, à Cardaillac, poursuivi pour outrage public à la pudeur, a été relaxé.

2^o Vidal Prosper-Félix, âgé de 49 ans, poursuivi pour coups et blessures et mendicité, a été condamné à 20 francs d'amende.

Foot-Ball Rugby. — Dimanche, 25 courant, a eu lieu à Figeac, sur le terrain de Londeix, un match de Foot-Ball Rugby qui mettait aux prises le Quinze premier du *Sporting-Club Decazeillois* (première série) et le Quinze premier du *Groupe Sportif Figeacois* (3^e série).

La partie s'est déroulée sous la pluie et par un terrain glissant, ce qui nuisait à la beauté du jeu qui fut, le plus souvent heurté et parfois dur. Il l'aurait été moins, si l'arbitre s'était montré plus sévère et surtout plus impartial; mais il laissa jouer les deux centres Decazeillois cinq fois sur dix hors jeu, sans les pénaliser; il fut donné deux coups francs et tous deux en faveur de Decazeville!

Le premier essai fut amené par les avant Figeacois et marqué par Chatelet, malgré un joueur Decazeillois, qui le tenait par le maillot. Il fut transformé en but: Figeac 5, Decazeville, 0.

Puis, le jeu fut égal jusqu'à la mi-temps.

A la reprise le ballon fut repris par Martin et, après une belle suite de passes, envoyé en touche. A la sortie d'une mêlée, le ballon est repris par un paquet d'avants de Figeac, qui marque son deuxième essai, que Cavaroc ne peut transformer.

Un Decazeillois, ainsi que Martin, est touché et emporté sur la touche. Peu après, sur une sortie de mêlée, le ballon est pris par le demi Decazeillois, qui passe à son 3/4, qui est un peu avant, et celui-ci, après une belle course, marque un essai pour Decazeville, mais, malgré un bon coup de pied, l'essai n'est pas transformé. Figeac, fatigué par l'effort qu'il a produit, se laisse acculer sur ses buts; cependant rien n'a été marqué jusqu'au coup de sifflet final.

Le *Groupe Sportif Figeacois* bat donc le *Sporting Decazeillois* par 8 points à 3.

Arbitrage large mais pas assez sévère avec tendance à favoriser Decazeville. Au total, succès marqué pour Figeac.

Toutes nos félicitations à tout notre Quinze, et en particulier à Chatelet, Cavaroc et Martin qui furent des plus brillants.

Théâtre Parisien. — Jeudi prochain, le *Théâtre Parisien* donnera une soirée de gala, avec la pièce: *Le Maître de Forges*, Comédie en 5 actes de Georges Ohnet.

Nous espérons que la population de Figeac verra nombreuse au théâtre.

Cette représentation s'annonce fort intéressante; outre l'intérêt même de la pièce, les acteurs auront à cœur de se surpasser.

Objets trouvés et perdus. — M. Philippe Gras, cordonnier, faubourg d'Anjou, à Figeac, a perdu un bon de la Défense Nationale de 1.000 fr.

Mme Vve Charrot, cultivatrice à la Déganie, commune de Figeac, a perdu un portefeuille contenant environ une somme de 40 francs.

M. Marie Portes, cultivateur à Cambes, a perdu son porte-monnaie contenant 112 francs.

Les personnes qui auraient trouvé l'un ou l'autre de ces objets sont priées de vouloir bien les rapporter au Commissariat de police de Figeac ou en leur remettre, de la part des perdants, une récompense.

Etat-civil du 16 au 23 novembre. — Naissances: Dauliac, Jean-Antoine-Lucien, rue Gambetta; Rives, Jeanne-Madeleine, au Champ de Foire.

Décès: Dournes, Marie-Marguerite.

le, âgée de 59 ans, Institutrice laïque en retraite, rue Porte Garin.

Publication de mariage entre Robert-Gustave Sourdes, employé de commerce, domicilié à Figeac et Marie-Sylvanie-Alexandrine Bert, sans profession, domiciliée à Paris (XII), résidant à Figeac.

Rechargements cylindres. — Opérations probables dans la semaine du 26 novembre au 1^{er} décembre. Réparations et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 3, de 29 kil. 600 à 30 kil. 400 (abords et traverse de Vayrac).

Chemin de grande communication n° 3, de 28 kil. 400 à 29 kil. 100 (abords et traverse de Vayrac).

Route Nationale n° 122, de 12 kil. à 15 kil. 300, de Buzac à la station de Viazac.

Espédaillac
Construction scolaire. — A la suite des démarches faites auprès du ministère de l'Instruction publique par nos trois dévoués sénateurs, M. Loubet vient de recevoir de ce ministère la lettre suivante :

« Paris, le 17 novembre 1923.

« Monsieur le sénateur,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de construction scolaire présenté par la commune d'Espédaillac (Lot).

« Je m'empresse de vous informer que je viens de donner mon approbation à ce projet et que la participation de l'Etat a été fixée à 41.201 fr. Je suis heureux de pouvoir vous témoigner ainsi le prix que j'attache à votre bienveillante intervention.

« Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, signé: (Illisible). »

Lacapelle-Marival
Foire. — Notre foire du 23 n'a pas eu son importance habituelle soit à cause de la maladie qui sévit sur les bêtes à corne, soit à cause du froid très vif de ces jours-ci.

Quelques ventes de bœufs d'attelage et surtout de bourreux d'Auvergne.

A la halle, le blé a valu 15 francs; le blé noir, 13 francs; l'avoine, 6 fr. 50; les châtaignes, 3 fr. 50; les pommes de terre, 7 francs; les noix 19 francs et les pommes à cidre, 1 fr. 50; le tout le double décalitre.

Poulets, 2 fr. 50; lapins, 2 fr. le demi-kilo; œufs, 5 francs la douzaine.

Les veaux ont été payés 3 fr. 50 le kilo et les cochons 220 francs les 50 kilos.

Gagnac
Légion d'honneur. — Il nous a été agréablement d'apprendre la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. Alphonse Dautrement.

Nous présentons au nouveau légionnaire nos bien vives félicitations.

St-Céré
Foire de la Saint-André. — Nous rappelons que la foire de la Saint-André qui, autrefois, avait lieu le 1^{er} décembre, est définitivement fixée au jour même de la Saint-André. Elle sera donc tenue le vendredi 30 novembre courant.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
A propos d'un démenti. — Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une lettre de M. Bourgeois, directeur d'Ecole libre à Orléans, protestant contre le compte rendu de l'audience correctionnelle du 13 novembre, dont il qualifiait un passage d'insinuation malveillante.

Notre correspondant particulier de Gourdon nous écrit à propos de ce démenti: « Nous protestons à notre tour contre sa rectification erronée et maintenons entièrement les termes du passage incriminé qu'il ignore pas puisqu'il était présent à l'audience.

La suite de l'affaire, qui doit être continuée le 4 décembre, dira d'ailleurs où est la vérité. »

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Gourdon est convoqué pour le jeudi 29 novembre, à 14 heures, pour tenir sa session de novembre.

Élévation de classe. — Nous apprenons, avec plaisir, que M. Imbert, le sympathique chef de brigade de la gendarmerie de Gourdon, vient d'être classé à la 3^e classe de son grade. Nos sincères félicitations.

Prochaine foire. — La belle foire, dite de la Sainte-Catherine, se tiendra samedi prochain, 1^{er} décembre.

Les chevaux, juments, mules et mulettes qui y seront conduits seront primés.

Souillac
Déraillement. — Vendredi matin, vers 9 heures, entre Périllac et Cazerles, juste à l'embranchement des lignes Bordeaux-Aurillac et Toulouse-Paris, deux voitures d'un train de voyageurs ont déraillé.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les dégâts sont purement matériels, mais les deux lignes — en cet endroit — sont complètement obstruées, ce qui occasionne un grand retard pour les trains.

Salviac
A la perception. — A partir du 1^{er} décembre 1923, les bureaux de la perception de Salviac, situés rue du Fond de la Ville, sont transférés place de la Halle aux Grains, ancienne maison Ségala.

Martel
Ecole Primaire Supérieure. — M. Py Antony, élève de notre Ecole Supérieure, a été admis au dernier concours pour le surnuméariat des Postes, avec le n° 175.

Nos félicitations.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 40.

Mort du général Maletierre
Le général Maletierre, gouverneur des Invalides, est mort hier. Il était âgé de 64 ans.

Au Vatican
De Rome: La Mission de M. Jonnart auprès du Vatican ayant pris officiellement fin, c'est M. Doulet qui le remplacera à Rome. La désignation de M. Doulet a reçu l'agrément du Vatican.

LA CRISE ALLEMANDE
De Berlin: Les démarches de M. Albert pour constituer son ministère sont laborieuses.

Le Dr Jarrès et le Comte Kannitz ont refusé leur collaboration.

La droite continue ses manœuvres pour provoquer une crise ministérielle.

On semble s'acheminer vers la constitution d'un cabinet de droite sous la direction de M. Jarrès.

Cependant le désarroi continue à régner. Il n'y a plus que trois possibilités qui se font: la dissolution du Reichstag, un cabinet de droite, ou une dictature.

Des remises en liberté
De Berlin: D'après l'agence Wolf, un grand nombre de personnes, qui furent arrêtées dans les territoires occupés, seront remises en liberté à la suite de l'accord intervenu récemment.

Des arrestations à Dormund
De Berlin: Les agents de la police secrète auraient, d'après le *Vorwaerts*, arrêté à Dormund une vingtaine de personnes appartenant aux milieux allemands agrariens.

Les personnes arrêtées auraient été transportées à Dusseldorf.

En Hongrie
De Londres: Les individus, qui tentèrent récemment de faire sauter l'ambassade de France à Budapest au moyen de bombes, ont été arrêtés. Ils appartiennent à l'organisation de *Révol Hongrois* qui terrorise la Hongrie depuis deux ans.

REMERCIEMENTS
Les familles GUILLON et ALBERT, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Louis GUILLON
Conservateur des Hypothèques en retraite

M. de Ribeyran sonna le découpler. Toutes les trompes présentes éclatèrent à l'unisson. Ce fut presque solennel. Les modulations cuivrées emplirent l'espace, se prolongèrent, languirent dans les échos, moururent. Le délire des chiens hurla, bondit, se rua vertigineusement vers les mystérieuses profondeurs. Puis le grand silence de la forêt retomba, mais tout secoué, tout frissonnant, avec, de temps à autre, des réveils lointains de bruits incertains et tragiques.

Au hasard des chemins, des sonneries comprises ou non, des retours présumés du cerf, de la fatigue et des sympathies, les chasseurs se dispersaient. Les plus ardents se lançaient sous bois; d'autres suivaient les routes; quelques-uns affirmaient qu'une chasse décrit toujours un cercle, s'immobilisait dans un carrefour ou coupait suivant un diamètre supposé. Des bouffées de fanfare, apportées par le vent, excitaient les retardataires. Les ignorants demandaient si c'était le bien-aller. Mais Odette secouait la tête.

Elle courrait sans parler d'une vitesse folle, dans l'espoir secret d'éparpiller le peloton d'officiers qui s'attachaient à son train de vertige. Quelques-uns, moins bien montés que d'autres, restèrent en arrière rageant, mais ne se souciaient pas de claquer leurs chevaux. M. de Mauclain galopait à sa droite, et, quoi qu'elle fit, le faisait comme elle, de la même allure, du même élan, sans une remarque, la face imperturbable. Jean

demeurait à quelques foulées derrière eux, parmi le groupe de ses camarades. De temps à autre, Mlle de Ribeyran tournait la tête, le cherchait des yeux, ouvertement.

Tout à coup la jeune fille se jeta sous bois. Et Jean s'étonna; car, à quelque cent mètres, se trouvait une trapèze profonde qu'Odette, si hardie qu'elle fut, avait déjà refusé de sauter. Mais il n'eût pas le loisir de réfléchir. Il l'entendit tout de suite qui leur criait: « Attention! Il y a un trou! » Puis il la vit en l'air avec son cheval. M. de Mauclain sautait aussi. Jean était moins sûr de sa bête. Mais dans l'ivresse d'une chasse — ivresse que les chevaux et les chiens partagent avec les hommes — les facultés physiques se développent, descendent pour aider le capitaine malheureux. L'azur de son dolman disparaissait sous une couche de vase noirâtre. Quand il fut certain que Mlle de Ribeyran continuait sa route et ne pouvait tendre, il jura comme un possédé.

bissait le prestige, pris parfois, malgré sa propre fermeté, d'une passion d'obéissance, d'une joie d'abnégation sous le hautain vouloir de son chef. Irrésistible ascendant que le marquis tenait des mystérieuses puissances du caractère et de la race plus que des galons de son grade ou de l'éclat de son nom. Odette y échappait un peu, étant de même trempe, trop semblable, sous sa fragilité exquise, à cet être d'inflexible décision. Non moins volontaires l'un que l'autre, le père et la fille se cédaient mutuellement par tendresse. Ils se cédaient sans effort, sans se le dire, sans le savoir peut-être. Nulle occasion de lutte ne les avait jamais heurtés l'un contre l'autre. Jean trop charmé par la douceur d'Odette, ne discernait pas une similitude de caractère entre le maître qu'il redoutait depuis l'enfance et la jeune fille dont il ne concevait que la sourire. L'aimait-elle, — ce dont il n'était pas sûr, — elle ne l'aimerait pas longtemps, pensait-il, contre le gré du marquis.

Cette notion, indistincte, non formulée par sa pensée trop distraite, le mettrissait comme une douleur sourde, tandis qu'il expliquait à ses camarades la tactique de la chasse à courre. Il en plaça quelques-uns en observation autour de l'enceinte.

« Ne bougez pas. Ne parlez pas. Si le cerf saute, courez avertir le colonel à la Croix du Grand Veneur.

« Et s'il saute du côté opposé, » demanda un sous-lieutenant, « comment le saurons-nous? L'enceinte a

plusieurs hectares.

« Vous entendrez sonner la vue, monsieur de Verneourt.

« Je ne connais pas les sonneries de trompe.

« Suivez-les toujours. Vous aurez chance de ne pas perdre la chasse. »

A quelque distance une fanfare éclata. Déjà le sous-lieutenant rassemblait ses rênes, l'oreille tendue, cherchant la direction où il allait se lancer un galop.

« Non, non, » dit Jean. « Ne bougez pas. Ce sont seulement des requêtes... Cela ne sert qu'à exciter les chiens qui cherchent à mettre debout. »

Il n'acheva pas. Dans la perspective de la longue avenue, tout au fond, sur la trouée du ciel clair, un bondissement de fines silhouettes noires surgit, traversa la route en éclair, disparut. C'était une harde de biches. Derrière elle, le cerf un instant s'arrêta. Quelques secondes il se tint immobile, d'un dessin très net et très noble contre les lointaines brumes d'argent. Ses bois s'enlevaient d'un trait vif, comme au fusain, le couronnant avec une élégance magnifique.

Jean, mordu par la frénésie de la chasse, oublia tout.

« Taïant!... Taïant!... » cria-t-il.

Et il fonça en avant, d'un train éperdu.

Il faillit se jeter sur M. de Ribeyran. Le marquis franchissait le talus et le fossé, hors du taillis, par un bond formidable de son cheval,

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 17 nov.', and 'Cours du 24 nov.' listing various financial instruments like 'Fonds d'Etat' and 'Credil Foncier'.

Table listing various international bonds and currencies such as 'Orléans 5 0/0', 'Japon 4 0/0 1905', 'Brésil 5 0/0 1909', etc.

Bibliographie

Bibliothèque Plon

Les Mains blanches, roman, par Jean Rameau. Lazarine, par Paul Bourget, de l'Académie Française.

Ces deux œuvres émouvantes, qui se présentent ensemble dans la belle collection de romans modernes de la maison Plon, mettent en scène les éternels conflits de l'instinct et du devoir.

Lazarine, du maître Paul Bourget, est un drame de passion qui se déroule en pleine guerre, avec, pour cadre, le décor magique de la Côte d'Azur.

Deux volumes in-16, sous couverture illustrée. Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste, 3 fr. 50.

L'OPINION. Revue de la Semaine illustrée. Paraissant tous les Vendredis. Sommaire du N° 24 (Nouvelle série).

Advertisement for 'LES PATES LA LUNE' featuring an illustration of a hand pouring pasta into a pot. Text includes 'Les meilleures pâtes sont les plus longues à cuire' and 'reclament au moins 15 minutes d'ébullition'.

contre hégémonie militaire. — Littérature: André Thérive: « Cécile Pommer ». — Théâtre: Etienne Rey: « L'Oiseau Bleu ».

LA NATURE. Une belle série d'articles intéressants signés de noms connus par leur compétence forme le numéro de La Nature de cette semaine.

Advertisement for 'LA PHOSPHODE GARNAL' with the slogan 'remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE'. It lists various ailments it treats like 'LYMPHATISME' and 'ANÉMIE'.

Etude de M. POLGE, Notaire à Lacapelle-Marival (Lot). EXTRAIT pour publication de la dissolution d'une Société en nom collectif.

Etude de M. L. NUVILLE, D' en Droit, Avoué à Figeac (Lot), S' de M. VIVAL, MALRIEU et LOUBET

Vente sur Saisie-Immobilière A SUITE DE SUBROGATION

Adjudication fixée au VENDREDI-VINGT-UN DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson

Suivant procès-verbal de Maître NIEUCÉL, huissier à Figeac, en date du vingt-neuf août mil neuf cent vingt et un, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du trente août mil neuf cent vingt et un, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le trente-un août mil neuf cent vingt et un, volume 123, numéros 17 et 18, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Monsieur Henri FRÉGEAC, industriel, demeurant à Bretenoux-Biars, commune de Biars; ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés, à l'encontre et au préjudice de: Monsieur Jean-Pierre VERBIGNIÉ, entrepreneur de transport, demeurant à Teysseix;

Verbignié Jean-Pierre, cordonnier à Teysseix; 2° Un jardin sis au lieu dit « Teysseix », d'une contenance d'environ cinquante centiares, d'un revenu présumé de quarante-huit centimes, porté à la matrice cadastrale de Teysseix sous le numéro 253 de la même section A, sur la même tète;

3° Un sol de maison sis au lieu dit « Alos », commune de Teysseix, d'une contenance d'environ quarante centiares, sans désignation de classe ni de revenu et porté à la matrice cadastrale de Teysseix sous le numéro 693, section C, toujours sur la même tète;

Ce sol de maison, qui à l'origine comportait une maison, comprend actuellement une écurie qui sera désignée et décrite sous le numéro 5 ci-après;

4° Une maison, sise au lieu dit « Teysseix », d'un revenu matriciel de quinze francs et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Teysseix sous le numéro 953, section A, toujours sur la même tète (case 138 des P.-B.);

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles;

Elle comprend un rez-de-chaussée servant d'atelier pour la profession du débiteur saisi et en même temps de magasin de vente des chaussures.

Ce magasin prend pied au midi sur la route de Teysseix à Laval-de-Cère; au même aspect et pressant pied sur la dite route, est pratiquée une porte qui donne accès aux deux étages qui composent la maison et dont un grenier ou galletas termine l'édifice.

Le premier étage comprend ainsi le reste que le deuxième étage deux fenêtres au midi et une pièce à chaque étage, dont l'une, la plus basse, sert de cuisine et celle du deuxième étage de chambre à coucher.

L'ensemble de cette maison confronte du midi à voie publique, du couchant à maison Bennet, dont il sera ci-après parlé au numéro 7, du levant à Monsieur Mayniel, boulanger, et du nord à Taurand Léopold.

5° Une écurie sise au lieu dit « Alos », d'un revenu matriciel présumé de onze francs vingt-cinq centimes et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Teysseix sous le numéro 693, section C (case 138 des P.-B.) sur la même tète;

Cette écurie est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles;

Primitivement, ce bâtiment était une petite maison qui a été modifiée en écurie; elle comprend un rez-de-chaussée ayant sa porte d'entrée au couchant et une remise à foin au-dessus, avec une ouverture pour le passage des foin, au couchant;

Cette écurie confronte du Nord, de l'Est et du Midi à maison et grange de Madame Veuve Pressoire et du couchant à chemin public;

6° Un sol et cour sis au lieu dit « Teysseix », d'une contenance d'environ vingt-cinq centiares, sans désignation de classe ni de revenu, portés à la matrice cadastrale de la commune de Teysseix sous le numéro 953 p., de la section A, sur la tète de Verbignié Jean-Pierre, nu propriétaire, par Bennet André, dit Baptiste, usufruitier à Teysseix.

Sur une partie de ce sol est construite la maison dont il va être parlé au numéro 7 ci-après et dont la description suit:

7° Une maison sise au lieu dit « Teysseix », d'un revenu matriciel de quinze francs, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Teysseix, au folio et case 139, sous le numéro 953 de la section A, toujours sur la tète de Jean-Pierre Verbignié, nu propriétaire, par Bennet André, dit Baptiste, usufruitier à Teysseix;

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles;

Elle comprend un rez-de-chaussée prenant pied sur la voie publique, servant de cave; un premier étage éclairé au midi par une fenêtre et auquel on accède par un escalier en dehors de la maison avec main courante et enfin un galletas ou grenier;

L'ensemble de cette maison confronte du midi et du couchant à voie publique, de l'est à immeuble saisi sous le numéro 4.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Teysseix, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de mille francs 1.000 fr. ci-dessus désignés.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX. Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de mille francs 1.000 fr. ci-dessus désignés.